

Département
NORD
Canton
GRANDE-SYNTHÈSE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

DM-2025-

067

DECISION MUNICIPALE

MISE A DISPOSITION DE VEHICULE ASSOCIATION BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES - GRAND FORT PHILIPPE/VILLE

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu le budget primitif **2025** de la commune voté le **18 décembre 2024**,

Considérant l'organisation de stages sportifs par la Ville, destinés aux enfants de 3 à 13 ans, durant les vacances scolaires de printemps,

Considérant la possibilité pour l'association BCM GG (Basket Club Maritime Gravelines-Grand Fort Philippe) section jeunes, de mettre gracieusement à disposition de la ville, un véhicule pour permettre le transport des enfants durant la période desdits stages sportifs,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer une convention avec le BCM GG Section Jeunes, pour la mise à disposition de la ville par l'association, d'un véhicule **OPEL Vivaro** immatriculé **DQ-297-SW**.

Article 2 : Le véhicule est mis à disposition de la ville **gracieusement du 05/04/2025 au 20/04/2025 inclus**, pour assurer le transport des enfants **de 3 à 13 ans** inscrits aux stages sportifs de printemps, entre les différents lieux d'activité.

Article 3 : Durant la période de prêt, l'entretien et les taxes du véhicule seront à la charge du BCM GG. L'assurance des véhicules, le paiement des amendes et les frais de carburant seront à la charge de la ville.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations,
- Portée à la connaissance des administrés par voie d'affichage,
- Transmise au sous-préfet de Dunkerque.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le

08 AVR. 2025

Le Maire

08 AVR. 2025

08 AVR. 2025



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le

Mis en ligne sur le site de la Ville le